



MAIRIE DES VARENNES

40 place des marronniers 31450 VARENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération N°2024-10-24

L'an deux mille vingt-quatre, le MERCREDI trente octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune des VARENNES (Haute-Garonne), dûment convoqué le 25 octobre 2024, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GOUX, Maire.

Présents : Iris BARDIN, Philippe GOUX, Emmanuel JEAN, Elsa MERICQ, Nadine REVELLAT, Christian BOUHOT

Absents : Nathalie STEPHAN, Vanessa LOBO , Cédric PENARD

Procuration : Cédric PENARD donne procuration à Elsa MERICQ

Secrétaire de séance : Nadine REVELLAT

DELIBERATION PERMANENTE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, les assemblées délibérantes, qui disposent du pouvoir budgétaire, les admettent en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant et recentrer les travaux de l'assemblée sur les créances significatives, la loi autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 précise le seuil au-delà duquel la délégation ne peut intervenir et les modalités selon lesquelles l'exécutif rend compte de l'exercice de cette délégation auprès de l'assemblée délibérante. Pour les communes, ce seuil est de 100 €.

Par conséquent, le Conseil Municipal des Varennes après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- de déléguer à Monsieur le **Maire l'admission en non- valeur** des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'au seuil de 100 €.

Ainsi fait et délibérée les jour, mois et an que dessus. Acte rendu exécutoire

Au registre sont les signatures, après dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 031-213105687-20241030-2024_10_24-DE

Besoin
d'assistance

Envoyé en préfecture le 14/11/2024

Reçu en préfecture le 14/11/2024

Publié le

ID : 031-213105687-20241030-2024_10_24-DE



Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Varenes, le 30/10/2024

Le Maire, Philippe GOUX

Le secrétaire de séance Nadine REVELLAT



Nombre de conseillers : 11

En exercice : 9

Présents : 6

Absents excusés : 3

Procurations : 1

Votants : 7

40 place des marronniers -31450 LES VARENNES
Téléphone :05.61.81.47.64 Mail :mairiedevarenes@wanadoo.fr